

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2014

Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibération n°2014-04-01 - pouvoir à Mme BRAU), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2014-04-03 à partir du 3^{ème} vice-président à 2014-04-24 – pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François SIMEONI, Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Francine BOBET a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Erik LINQUIER a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER
Mme Annick PERILLON a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS

Secrétaire de séance : **François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : **4 avril 2014**

Date d'affichage de la convocation : **4 avril 2014**

Nombre de conseillers en exercice : **64**

N° de l'ordre du jour :

2014.04.11 : Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des pôles de compétitivité mondiaux et autres organismes extérieurs relevant de la compétence développement économique :

- **le pôle de compétitivité Mov'eo**

- **l'ITE VeDeCom (Véhicule Décarboné et Communicant et sa Mobilité)**
- **le Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH)**
- **le Pôle de compétitivité Systematic**
- **le Réseau P3MIL**
- **la Société du Grand Paris.**

□ **M. le Président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris (SGP) définissant la gouvernance de la SGP ;

Vu les précédentes délibérations n°2010-02-02 du Conseil communautaire du 10 février 2002 et n°2011-06-17 du Conseil communautaires du 28 juin 2011 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la précédente délibération n°2006-11-02 du Conseil communautaire du 28 novembre 2006 portant sur l'adhésion à Mov'eo, pôle de compétitivité à vocation mondiale ;

Vu la précédente délibération n°2013-06-31 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 portant sur la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de l'IEDD VeDeCom ;

Vu la précédente délibération n°2008-02-06 du Conseil communautaire du 19 février 2008 portant sur l'adhésion au Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) ;

Vu la précédente délibération n°2009-03-05 du Conseil communautaire du 31 mars 2009 portant sur l'adhésion au pôle de compétitivité mondial Systematic ;

Vu la précédente délibération n°2012-12-20 du Conseil communautaire du 4 décembre 2012, portant sur l'adhésion au réseau des pépinières d'entreprises P3MIL et sur la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la précédente délibération n°2011-12-15 du Conseil communautaire du 7 décembre 2011 portant sur la désignation d'un représentant de Versailles Grand Parc appelé à siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris ;

Vu les statuts de Mov'eo du 12 octobre 2007 ;

Vu les statuts de la Fondation partenariale IEED VedeCom approuvés le 26 mars 2013 ;

Vu les statuts du Centre de Ressources & d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH) modifiés le 2 septembre 2013 ;

Vu les statuts de SYSTEMATIC Paris – Région du 26 novembre 2013 ;

Vu les statuts de l'association Réseau P3MIL du 13 juin 2008 ;

Vu le courrier de la Société du Grand Paris du 7 octobre 2011 demandant à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc la désignation d'un représentant au Comité stratégique de la Société du Grand Paris ;

- **Le pôle de compétitivité Mov'eo :**

En 2005, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adhéré à Vestapolis, association régie par la loi de 1901 regroupant les acteurs de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement autour de la mobilité et de la sécurité routière en Ile-de-France et ayant pour mission la promotion du pôle de compétitivité labellisé en juillet 2005.

Le Premier Ministre avait assorti cette labellisation d'une condition de rapprochement avec le pôle de compétitivité Normandy Motor Valley situé en Haute et Basse Normandie et relevant de la thématique des moteurs pour les secteurs automobile et aéronautique. Les équipes ont donc œuvré au rapprochement des deux structures jusqu'à la présentation d'un contrat cadre, approuvé en mars 2006 et labellisé « pôle à vocation mondiale » (parmi les quinze premiers pôles français) sous le nom de Mov'éo.

Mov'éo est un pôle de compétitivité sur l'automobile et les moyens de transports avancés sûrs pour l'Homme et son environnement. Il développe des projets collaboratifs innovants pour renforcer la compétitivité internationale des entreprises françaises et des territoires.

Ses missions consistent à :

- générer des projets collaboratifs de recherche et développement ;
- ancrer et développer les activités de recherche sur nos territoires ;
- accompagner les PME/PMI dans leur démarche d'innovation ;
- renforcer la compétitivité internationale des entreprises et des territoires ;
- préparer les compétences de demain et répondre aux demandes de nos membres aujourd'hui ;
- anticiper les tendances, les ruptures et les attentes pour orienter plus finement la r&d et ainsi la pertinence de l'offre.

Implanté sur les régions Basse-Normandie, Haute-Normandie et Ile-de-France, son territoire représente plus de 70% de la R&D (recherche et développement) automobile française.

Le Pôle de compétitivité Mov'eo est géré par une association type loi 1901, composée de membres de droit et d'adhérents. Les organes de décision de l'association sont répartis comme suit :

- l'assemblée générale regroupant tous les membres ;
- le conseil d'administration constitué de quarante huit membres et du Président ;
- le bureau comprenant douze membres.

Les statuts prévoient trois collèges :

- le collège des entreprises et groupements d'entreprises ;
- le collège des établissements de recherche publique, d'enseignement et de formation et institutions privées ;
- le collège des collectivités territoriales autres que celles qui sont membres de droit, des institutions publiques.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, membre du 3^{ème} collège, dispose d'un siège.

- **L'institut VeDeCoM (Véhicule Décarboné et Communicant et sa Mobilité) :**

L'Institut VeDeCoM (Véhicule Décarboné Communicant et sa Mobilité) a opéré en début d'année 2014 son lancement opérationnel en tant qu'Institut de la Transition Energétique (ITE) du programme des investissements d'Avenir, suite à la signature d'une convention avec l'Agence Nationale de la Recherche.

VeDeCoM est dédié au transport automobile et à la mobilité individuelle pour répondre à trois défis :

- la réduction drastique de l'impact énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des véhicules ;
- un changement sociétal majeur dans le rapport des usagers aux véhicules ;
- une évolution très rapide des technologies de l'information et de la communication.

Le projet, basé sur le site de Satory à Versailles, a été labellisé par le pôle de compétitivité Mov'eo et porté par la fondation Mov'eoTec depuis 2010.

Par délibération du 31 janvier 2012, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est devenue membre de la Fondation partenariale Mov'eoTec afin de soutenir le projet de l'IEED (Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonnées) devenu l'ITE VeDeCoM.

A ce titre, Versailles Grand Parc subventionne la Fondation à hauteur de 6 000 euros par an et œuvre activement pour favoriser son implantation pérenne au sein de la zone d'activité économique d'intérêt intercommunautaire de Versailles-Satory, à l'horizon du début de l'année 2015.

L'ITE VeDeCoM, par des innovations et des recherches en rupture, contribuera ainsi à la compétitivité future de la filière, avec l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des transports individuels et de développer une nouvelle génération de véhicules, autonomes et connectés, tout en réduisant fortement les émissions polluantes dans les zones urbaines et périurbaines. L'action de VeDeCoM s'inscrit dans le cadre des plans de la Nouvelle France Industrielle "véhicule 2 litres aux 100 kms" et "Véhicule autonome".

VeDeCoM déclinera ses projets de R&D (recherche et développement) suivant trois programmes stratégiques pour l'industrie et les services, avec pour ambition de devenir l'organisme de référence dans ces trois domaines principaux:

- électrification des véhicules ;
- délégation de conduite et connectivité ;
- mobilité et énergie partagées.

Dans la nouvelle configuration de l'ITE VeDeCoM, les donateurs associés, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc fait partie, ont les mêmes obligations et les mêmes droits que les fondateurs de Mov'eoTec dans la gouvernance de l'Institut.

Versailles Grand Parc est représentée au sein de l'ITE VeDeCoM par un membre titulaire et un membre suppléant.

- **Le Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) :**

Créé en 2007 et constitué en association, le Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) est un centre de ressources et d'innovation qui a pour objectif, à partir d'une veille permanente portant sur les besoins des personnes à mobilité réduite (PMR), de contribuer à l'émergence de projets innovants et d'une filière

économique sur la thématique de la mobilité et de l'accessibilité. Il s'est fixé cinq objectifs :

- apporter un service aux personnes,
- construire une expertise et la diffuser,
- innover,
- structurer et développer une filière économique,
- construire un réseau.

Ainsi, le CEREMH propose un soutien aux collectivités dans le déploiement d'une politique en faveur des personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap ou personnes âgées).

Depuis 2010, il est reconnu comme Centre d'Expertise National sur la thématique de la mobilité des personnes en situation de handicap.

Le siège du CEREMH est situé dans les locaux du Laboratoire Interaction Véhicule Infrastructure Conducteurs (LIVIC) à Satory, Versailles. Il est piloté par l'intermédiaire de deux structures de gouvernance : le Conseil d'Administration, élu par l'assemblée générale, définit les objectifs et la stratégie mise en œuvre par les salariés permanents du CEREMH, constitué de six collèges représentant les différents acteurs du domaine, et le Bureau.

Versailles Grand Parc, membre du conseil d'administration, fait partie du 5^{ème} collège regroupant les collectivités territoriales et institutions publiques et dispose d'un siège.

• **Le pôle de compétitivité Systematic Paris-Région :**

Au cœur de la révolution numérique, le pôle de compétitivité mondial Systematic Paris-Région concerne les télécommunications, l'automobile et les transports, la sécurité et la défense, les outils de conception et de développement de systèmes, le logiciel libre. Il a pour finalité de faire de l'Ile-de-France l'un des quelques territoires visibles au niveau mondial sur le thème de la conception, de la réalisation et de la maîtrise des systèmes complexes.

Le Pôle est à la fois une « usine à innovations technologiques » par le biais des projets de R&D (recherche et développement) et un cluster d'innovation ancré sur le territoire francilien. Il est devenu en huit ans l'écosystème de référence permettant de bâtir une filière d'excellence pour le Logiciel et le Numérique.

Association Loi 1901, Systematic est placé sous la présidence d'un industriel, assisté d'un Bureau Exécutif, d'une Assemblée générale, d'un Directoire, de groupes thématiques et d'un secrétariat permanent.

L'Association se compose de quatre collèges :

- le collège des Entreprises et des Fédérations d'acteurs ;
- le collège des Organismes publics de recherche et des Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche et des Fédérations ;
- le collège des Collectivités territoriales ;
- le collège des Investisseurs

Versailles Grand Parc est représentée au sein du pôle de compétitivité Systematic par un membre titulaire et un membre suppléant.

- **Le réseau de pépinières d'entreprises P3MIL :**

Créé en 1994, le Réseau P3MIL, Réseau des pépinières d'entreprises d'Ile-de-France, a pour objet de fédérer les pépinières d'entreprises d'Ile-de-France et de participer à toute action de développement et de promotion économique touchant à la création d'entreprises.

Il fédère 32 pépinières et 6 incubateurs d'entreprises, représentant plus de 1 500 porteurs de projet et créateurs d'entreprises accompagnés.

Ce réseau contribue à optimiser la qualité de prestation de ces structures dans l'intérêt des collectivités territoriales qui les ont initiées et des créateurs d'entreprises qui y sont accueillis.

Versailles Grand Parc est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant au sein du réseau de pépinières d'entreprises P3MIL.

- **La Société du Grand Paris :**

La Société du Grand Paris, établissement public à caractère industriel et commercial, conçoit et assure la réalisation des projets d'infrastructure composant le réseau de transport public. A ce titre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est directement concernée par la ligne ouest de ce réseau, reliant Orly à la Défense et desservant notamment Versailles Satory et Versailles Chantiers.

L'établissement public Grand Paris est dirigé par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Ce dernier est composé de vingt et un membres représentant l'État et les collectivités territoriales, parmi lesquels les présidents des conseils généraux et de tous les départements d'Ile-de-France et le président de la Région.

Le conseil de surveillance est notamment chargé d'approuver les orientations générales de la politique de la Société du Grand Paris, sa gestion financière et les programmes des opérations d'aménagement ou de construction conduites par l'établissement. Ainsi, le comité de surveillance de la société du Grand Paris a voté à l'unanimité, le 26 mai 2011, le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris : le Grand Paris express.

Il est institué auprès du conseil de surveillance un comité stratégique dont le rôle est de saisir de tout sujet le conseil de surveillance, d'émettre des propositions et de demander que des questions soient inscrites à l'ordre du jour d'une réunion du conseil de surveillance. C'est un laboratoire d'idées et d'échange entre les élus des collectivités d'Ile-de-France et les partenaires de la Société du Grand Paris. Il accompagne la réflexion du directoire dans ses orientations et ses choix concernant la création du réseau Grand Paris Express.

Ce comité stratégique est actuellement composé de 139 membres représentant les communes traversées par le réseau Grand Paris Express, les EPCI dont au moins une commune est traversée par le réseau Grand Paris Express, quatre parlementaires dont deux députés et deux sénateurs, des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Ile de France ainsi que la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat et de six membres du Conseil Économique, Sociale et Environnemental d'Ile de France.

Par courrier en date du 7 octobre 2011, la Société du Grand Paris a demandé à la communauté d'agglomération de désigner un représentant au comité stratégique. Le Président de Versailles Grand Parc avait alors été désigné.

Il appartient au Conseil communautaire de procéder à nouveau à la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Il est procédé à la désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des organismes suivants :

- **Pôle de compétitivité Mov'eo** (1 membre)

Se porte candidat comme représentant :

- M. Olivier *LEBRUN*

- **ITE VeDeCoM** (un membre titulaire et un membre suppléant)

Se porte candidat comme délégué titulaire :

- M. Olivier *LEBRUN*

Se porte candidat comme délégué suppléant :

- M. Philippe *BRILLAULT*

- **Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH)** (un membre)

Se porte candidat comme représentant :

- M. Philippe *BRILLAULT*

- **Pôle de compétitivité Systematic Paris-Région** (un membre titulaire et un membre suppléant)

Se porte candidat comme délégué titulaire :

- M. Philippe *BRILLAULT*

Se porte candidate comme déléguée suppléante :

- Mme Caroline *DOUCERAIN*

- **Réseau P3MIL** (un membre titulaire et un membre suppléant)

Se porte candidat comme délégué titulaire :

- M. Laurent *DELAPORTE*

Se porte candidat comme délégué suppléant :

- M. Patrick *CHARLES*

- **La Société du Grand Paris** (un membre)

Se porte candidat comme représentant :

- M. François de *MAZIERES*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) de procéder au scrutin public à l'élection des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des organismes extérieurs de développement économique ;
- 2) de désigner M. Olivier *LEBRUN* pour représenter Versailles Grand Parc au sein du pôle de compétitivité Mov'eo ;

- 3) de désigner M. Olivier LEBRUN, délégué titulaire, et M. Philippe BRILLAULT, délégué suppléant, pour représenter Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de l'ITE VeDeCoM ;
- 4) de désigner M. Philippe BRILLAULT pour représenter Versailles Grand Parc au sein du Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) ;
- 5) de désigner M. Philippe BRILLAULT, délégué titulaire, et Mme Caroline DOUCERAIN, déléguée suppléante, pour représenter Versailles Grand Parc au sein du pôle de compétitivité Systematic ;
- 6) de désigner M. Laurent DELAPORTE, délégué titulaire, et M. Patrick CHARLES, délégué suppléant, pour siéger au sein du Réseau P3MIL ;
- 7) de désigner M. François de MAZIERES pour siéger au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **60**

Nombre de suffrages exprimés : **61** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(3 abstentions de M. Daniel GUERSON, M. Claude VUILLIET et
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN)



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

2014_04_11

N° de l'acte : 2014_04_11
Date de décision : 10/04/2014
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Désignation des représentants VGP appelés à
siéger au sein des pôles de compétitivité mondiaux et autres organismes
extérieurs relevant de la compétence développement économique :
• le pôle de compétitivité Mov'eo
la fondation Mov'eoTec
• l'ITE VeDeCom
• le Centre de ressources mobilité et handicap
• le Pôle de compétitivité Systematic
• le Réseau P3MIL
• la Société du Grand Paris
Classification : 5.3. Désignation de représentants
Rédacteur : Bénédicte Artuphel
AR reçu le : 22/04/2014
N° AR : 078-247800584-20140410-2014_04_11-DE

Pièces jointes

2014_04_11 DEV ECO - Représentants organismes dev éco.pdf

Historique

22/04/14 17:16		
22/04/14 17:30	Reçu	Bénédicte Artuphel
22/04/14 17:30	Reçu	Bénédicte Artuphel
22/04/14 17:44	En cours de transmission	
22/04/14 17:44	Transmis en Préfecture	
22/04/14 18:08	Accusé de réception reçu	

